



---

**Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022**

---

**Président du Conseil :** Thomas Morisod      **Début de la séance :** 20h15

---

**Ordre du jour**

1. Appel
  2. Approbation de l'ordre du jour
  3. Assermentations
  4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022
  5. Communications du Bureau du Conseil
  6. Communications de la Municipalité
  7. Election d'un scrutateur
  8. Désignation d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal des SITSE
  9. Préavis no 016/2021-2026 – Demande de crédit cadre de CHF 107'500.00 TTC en vue de financer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les parkings du Ch. des Chapelles et du Centre sportif
  10. Préavis no 017/2021-2026 – Budget 2023
  11. Préavis no 018/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 199'300.00 TTC en vue de financer l'installation de batteries de stockage électrique pour l'autonomisation et un fonctionnement en mode de secours du bâtiment de la salle de spectacles
  12. Prise en considération de la motion A. Favero "modifications du Règlement"
  13. Prise en considération de la motion C. Muller "modification du Règlement"
  14. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED; ORPC et RdN)
  15. Propositions individuelles et divers.
- 

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'assemblée. Il salue la présence de la presse et du public.

**1. Appel**

Présents: 39

Excusés: 11

Absent: 0

Majorité: 20

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### 3. Assermentations

Pas d'assermentation.

### 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022

Approuvé à la majorité avec 6 abstentions, sans avis contraire.

### 5. Communications du Bureau du Conseil

#### M. Th. Morisod, Président

- Rappelle l'existence de l'ouvrage de référence pour les élus "Aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises", disponible en ligne. Le lien sera envoyé par courriel aux conseillers.
- Remercie les Conseillers d'avoir complété le Registre des intérêts. Celui-ci est disponible au bureau du Conseil.
- Les indemnités des Conseillers seront versées prochainement, il remercie les présidents des commissions pour la tenue du registre des présences.
- Fait lecture du courriel de démission de M. E. Baer, daté du 31 août dernier.

### 6. Communications de la Municipalité

#### Mme L. Kunz-Harris, Syndic

Prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence ce soir de Mme la Municipale E. Moser-Lehr.

#### **Personnel communal**

Un nouveau collaborateur a rejoint l'équipe de la déchetterie le 1<sup>er</sup> décembre dernier, il s'agit de M. Philippe Wismer.

Félicitations à M. Y. Le Mercier, Chef de service, pour l'obtention de son diplôme de responsable de déchetterie. Il est applaudi par l'assemblée.

#### **Plan d'affectation communal – Zone réservée communale**

L'enquête publique de notre Plan d'affectation communal a pris fin hier, le 11 décembre. Il s'agit maintenant de prendre connaissance des quelques dossiers d'opposition.

#### **Fusion des Communes de Terre Sainte**

La discussion autour de la fusion des huit communes de Terre Sainte est à nouveau d'actualité. Une étude de faisabilité, partiellement financée par le Canton, devra être menée en 2023-2024, sous réserve de l'acceptation par l'ensemble des Conseils communaux concernés. Un préavis sera présenté et une commission ad'hoc devra être nommée dans chacune des communes. Une date de présentation de préavis aux commissions est agendée au 31 janvier 2023. Les personnes intéressées par cette commission ad'hoc sont priées de le faire savoir à notre Président du Conseil.

#### **ARSCO – informations relatives au chantier de la piscine patinoire**

A la suite des fouilles archéologiques menées en octobre dernier, les autorités cantonales ont confirmé qu'aucun élément n'est apparu au travers des sondages.

Concernant l'étude des sols, l'analyse de la première partie, la terre végétale, a pu être réalisée en même temps que les fouilles archéologiques. Sur la plus grande partie de la parcelle, les terrains sont de bonne qualité.

La présence de quelques déchets de chantier dans les remblais datant de la réalisation du collège a été constatée et le plan de gestion de la terre végétale (stockage et réutilisation) est en cours de finalisation.

La recherche de solutions pour la déviation ou l'abaissement des réseaux de canalisations (eaux usées et eaux claires de l'autoroute) est en cours, en collaboration avec les SITSE.

#### **Evènement Jeunesse (dicastère de Mme E. Moser-Lehr)**

A l'initiative des communes de Commugny, Coppet et Founex, un Forum Jeunesse se tiendra le 3 février prochain. Cette soirée a pour but d'ouvrir la discussion avec les jeunes, ainsi que les jeunes adultes, afin de comprendre leur préoccupations et besoins.

## **M. L. Kilchherr, Municipal**

### **Finances - Fonds communal à l'énergie**

Financé par une taxe spécifique sur la consommation d'électricité perçue par l'intermédiaire de la Romande Energie, ce fonds encourage les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

A la suite de la baisse de la consommation électrique et du succès que rencontre ce fonds, il présente un trou estimé à la fin de cette année à CHF 120'000.00. Un préavis sera alors présenté l'année prochaine pour combler ce déficit. La refonte de ce système est nécessaire et des discussions au sein de la Municipalité sont en cours (diminution des prestations ? augmentation de la taxe ? interruption ?).

### **Finances - Initiative «SOS Communes» - Facture sociale**

La Commune apporte son soutien financier au comité afin de poursuivre le travail de communication et de lobbying notamment. Le soutien se monte à CHF 3'822.00, soit CHF 1.00 par habitant.

Le Conseil d'Etat a validé qu'il présentera un contre-projet incluant la péréquation horizontale.

### **Emprunts communaux**

CHF 8 mio\$ à renouveler en août et en octobre prochains (5 mio\$ à 1.73% et 3 mio\$ à 0.29%).

### **Sports**

BoxUp: 185 jours d'utilisation depuis la mise en service, 547 heures de «location», 736 utilisations, 143 utilisateurs uniques. En complément à la BoxUp, les goals sur terrain de sport ont été mis en place et le panier de basket sera prochainement installé à côté du bâtiment sis au chemin de la Poste 1.

La commune est inscrite à Suisse.bouge qui se déroulera en mai 2023. Une séance avec la commission des sports sera agendée en début d'année prochaine.

## **Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale**

### **Forêts**

De nombreuses interventions sont prévues prochainement sur deux de nos forêts.

Forêt de Gachet : la lisière sera rabattue afin de rétablir la limite forestière, le garde forestier supervisera les travaux d'abattage. La création du sentier didactique attend une réponse du canton.

Forêt du Merderet, à côté de la déchetterie : est une forêt "artificielle", c'est-à-dire plantée. Dans un tel cas, les arbres sont plantés nombreux, donc de manière très serrée, pour qu'il en reste assez en cas de maladie. Maintenant, la phase d'éclaircissement est arrivée et un grand nombre de ces arbres (environ 40%) seront abattus, pour permettre à ceux qui sont conservés de se renforcer et de grossir.

### **Eclairage public**

Dans le cadre des appels à réduire la consommation d'électricité reçus du Canton, plusieurs mesures sur l'éclairage public ont été réalisées:

- Certaines zones sensibles telles que la Grand'Rue (route étroite, trottoirs circulables par les véhicules) restent allumées.
- La plupart des secteurs sont programmés pour s'éteindre tous les jours entre 20h00 et 6h00 le lendemain, lorsque c'est techniquement possible.
- Les autres secteurs seront éteints en tout temps. Dans ces "autres secteurs", nous sommes réduits à un choix de tout allumer ou de tout éteindre.

Par ailleurs, un préavis est en préparation et sera soumis l'an prochain afin de moderniser les installations d'éclairage, ce qui permettra d'économiser considérablement la consommation d'électricité, et donc de faire baisser le montant des factures, mais également de couper spécifiquement les secteurs choisis aux horaires voulus.

### **Eclairage des terrains de sport**

Une étude est en cours pour essayer de remplacer les projecteurs des terrains de sport sans remplacer les mâts. Cette solution, si elle est possible, permettrait de réduire considérablement le coût d'une modernisation nécessaire de cette installation.

### **Routes - Contrôles radar (dicastère de Mme E. Moser-Lehr)**

Bruit: deux contrôles radar spécifiques ont été réalisés sur l'année 2022 afin de mesurer le bruit routier sur deux axes, la route de Céligny et le chemin des Meules.

Les valeurs mesurées sur la route de Céligny sont inférieures à la valeur limite d'émission. Au chemin des Meules, une des quatre mesures prises à l'heure de pointe a dépassé la valeur limite d'un décibel. Quand la limite est dépassée, cela signifie que le bruit dérange considérablement le bien-être de la population.

Vitesse: contrôles effectués sur la Grand'Rue du 1<sup>er</sup> au 8 juin: 16'000 passages de véhicules enregistrés, 462 dépassements de la vitesse, taux d'infraction de 2.9%, 449 amendes d'ordre, dont 6 dénoncées en préfecture et 7 au ministère public. Il est réjouissant de constater que plus de 97% des conducteurs respectent les limitations de vitesse.

### **Déchetterie (dicastère de Mme E. Moser-Lehr)**

Afin d'optimiser la gestion de la déchetterie intercommunale, une étude a été menée. Le premier constat est que notre site propose des plages d'ouverture très importantes.

Comparaison faite avec des déchetteries de taille similaire sises dans le canton (16 déchetteries pour un bassin de population de 6'000 à 8'000 habitants), notre site est celui qui propose le plus d'heures d'ouverture.

L'enlèvement des bennes (le désapprovisionnement) se fait actuellement avant l'ouverture du site et lors de retard, ainsi que lors de travaux, la situation est problématique, voire accidentogène.

Il a été également constaté lors des entretiens menés pour embaucher de nouveaux collaborateurs que la contrainte d'avoir deux jours de repos séparés était problématique pour de nombreuses personnes.

Par conséquent, la décision a été prise de modifier les horaires d'ouverture dès janvier prochain, afin d'offrir de la souplesse pour le désapprovisionnement et pour la réalisation des travaux. Les horaires seront:

Lundi: fermé

Mardi-mercredi-vendredi: de 9h00 à 1200 et de 13h30 à 18h30

Jeudi matin: fermé. Jeudi après-midi de 13h30 à 18h30

Samedi: de 9h00 à 18h30, sans interruption.

Ces modifications devraient également permettre de compenser en partie une collecte en porte à porte des biodéchets. Ces derniers représentent environ 30% de nos déchets, qui sont déplacés à Lausanne pour être brûlés, ce qui est un non-sens. Ils seront alors transformés en composte ou en biogaz.

A la suite de ces changements, les employés auront également deux jours de congé consécutifs.

## **M. H. Mange, Municipal**

### **Dicastère du patrimoine**

La ligne de conduite est la réduction des coûts. Il reviendra lors de la prochaine séance du Conseil avec des exemples de choses réalisées, qui sont soit anecdotiques, soit importantes, mais qui montrent l'intérêt constant de la Municipalité à chasser les coûts et à améliorer les performances au niveau des achats en particulier.

Nos investissements pour le patrimoine sont dans un mode traditionnel, c'est-à-dire en financement direct, en autofinancement ou par le biais de l'emprunt, lié naturellement par une embellie financière (notamment grâce à SOS Commune). Les alternatives sont les projets autoporteurs, avec une capacité à se rembourser, et le partenariat Publique-Privé.

En ce qui concerne l'approche pour les bâtiments locatifs, les objectifs sont de maintenir le patrimoine par son entretien, ce qui est déjà onéreux, et la réduction du recours aux

énergies fossiles par l'installation de pompes à chaleur (PAC, ci-après) et de panneaux photovoltaïques.

Le remplacement du bâtiment sis au chemin des Repingonnes 2 est à l'étude. Par le passé une étude avait été menée pour sa rénovation, mais celle-ci est jugée trop onéreuse pour un résultat qui ne résoudrait pas le problème de la faiblesse du bâtiment. Cette nouvelle approche a pour vocation de conserver ce qu'abrite déjà le bâtiment aujourd'hui et éventuellement de proposer des logements protégés. Le terrain est important et offre de la flexibilité pour des projets futurs.

Concernant le Centre communal, la priorité est l'entretien des bâtiments, les achats pour les écoles, parfois imposés par le canton, la réduction du recours aux énergies fossiles et tendre vers l'autonomie énergétique, par l'amélioration des isolations, l'installation de PAC, fournir l'infrastructure nécessaire à l'installation de panneaux photovoltaïques et de dispositifs de stockage d'énergie. Un préavis dans ce sens est présenté ce soir.

## **7. Election d'un scrutateur**

M. S. Camilo est l'unique candidat, il est élu tacitement.

## **8. Désignation d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal des SITSE**

M. M. Divia est l'unique candidat, il est élu tacitement.

## **9. Préavis no 016/2021-2026 – Demande de crédit cadre de CHF 107'500.00 TTC en vue de financer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les parkings du Ch. des Chapelles et du Centre sportif**

Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale, présente le préavis et lit les conclusions.

M. V. Damba lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. B. Cintas lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie.

Mme N. Quiblier-Frei lit les conclusions du rapport de la Commission des routes.

La discussion est ouverte:

M. S. Vaucher: quelle est la proportion de Founachus qui utilisent nos bornes?

Mme Ch. von Wattenwyl: 50% des utilisateurs sont nos habitants.

Mme S. Frei: avec la forte augmentation du nombre de véhicules électriques et le coût de telles installations, pourrions-nous déjà prévoir dans les travaux soumis ce jour l'ajout de futures bornes ?

Mme Ch. von Wattenwyl: oui, c'est prévu dans le préavis.

Mme F. Wagnier: relève un détail, une différence de CHF 80.00 dans le calcul du gain par borne par an à la page 2 du rapport de la Commission des finances, par rapport aux chiffres du préavis.

M. M. Stern: la circulation sera-t-elle alors autorisée au chemin des Chapelles pour tous les véhicules ou seulement les véhicules électriques pourront y circuler ?

Mme L. Kunz-Harris: l'interdiction de circuler, sauf pour les ayants-droits, reste inchangée. Les véhicules se rendant aux bornes de recharge seront alors considérés comme des ayants-droits, pour autant que cela ne soit pas un prétexte pour déposer en quelques minutes son enfant à l'école.

La parole n'est plus demandée et le Président du Conseil passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 1 refus et sans abstention.

## 10.Préavis no 017/2016-2021 – Budget 2023

M. le Municipal L. Kilchherr présente le préavis et illustre les analyses des charges et des revenus à l'aide de graphiques (en annexe).

Il revient sur la remarque du rapport de la Commission des finances qui stipule que la marge d'autofinancement se dégrade. La marge ne se dégrade pas, elle s'améliore, pour la première fois depuis quelques années. En 2021, elle était positive de plus d'un million !

Il termine par lire les conclusions du préavis.

M. Ph. Farine, Commission des finances, lit pour commencer la phrase qui précède les conclusions du rapport de commission: "... la marge d'autofinancement s'érode d'année en année...", puis lit les conclusions, tout en ayant l'impression de répéter ce qui a été dit l'année dernière.

La discussion est ouverte:

M. W. Wargnier: s'étonne des charges du bâtiment du centre sportif qui sont budgétées à hauteur de CHF 186'000.00, alors que les recettes le sont à hauteur de CHF 94'000.00. Même constat pour le bâtiment de l'auberge communale (CHF 201'000 et CHF 123'000).

M. H. Mange, Municipal: il ne s'agit pas uniquement des charges relatives aux établissements qui sont loués à des exploitants, il s'agit des charges de l'ensemble des deux bâtiments. Il cite en exemple les charges de l'entretien des toilettes publics, de l'entretien et de la rénovation de la salle en dessus de l'auberge (les réparations aux fenêtres par exemple). Cette salle est louée à des tarifs raisonnables, qui ne couvrent pas les charges, mais qui encouragent les activités offertes à nos habitants. Ce n'est pas un instrument pour faire de l'argent, idem pour la salle de spectacles. Concernant la politique des loyers raisonnables appliquée à nos deux restaurants, elle assure une activité pérenne. Toutefois, différents frais supportés par la commune par le passé ont été identifiés et reportés sur les exploitants, étant des charges qui leur revenaient.

M. W. Wargnier: serait-il possible d'obtenir les montants des charges et des recettes des deux restaurants ? Oui, répond le Municipal en charge.

Mme F. Wargnier: souhaite connaître le programme de législature de la Municipalité pour permettre de se positionner sur le budget.

Les coûts de l'électricité sont en hausse partout, particulièrement pour les bâtiments, des mesures ont-elles été prises et, si oui, lesquelles ?

M. L. Kilchherr: oui, des décisions d'économie d'énergie ont été prises, parfois difficiles, comme au centre sportif. Le préavis qui vient d'être présenté sur les bornes de recharge est une mesure car ces bornes ne seront pas connectées sur le réseau de la Romande Energie, mais sur notre propre production d'énergie. Cette réflexion est permanente sur tous les projets, tout le monde est sensibilisé. Le prochain préavis entre aussi dans cette réflexion.

Il profite du micro et revient sur sa présentation du budget 2023. Il a omis d'indiquer dans la liste des investissements du budget de cette année, la nouvelle intention de la Municipalité de reprendre la gestion du port. Il ajoute qu'un montant a été mis, mais qu'il ne veut pas dire grand-chose pour l'instant, c'est une intention d'aller dans cette direction.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote. Le préavis est adopté à la majorité avec 1 abstention.

## 11.Préavis no 018/2021-2026 – Demande de crédit de CHF 199'300.00 TTC en vue de financer l'installation de batteries de stockage électrique pour l'autonomisation et un fonctionnement en mode de secours du bâtiment de la salle de spectacles

Avant de présenter le préavis, Mme la Municipale Ch. von Wattenwyl, en charge de l'énergie et du développement durable, invite le mandataire M. Th. Filipetto, OptimalWay, pour une présentation. Celui-ci, dans un premier temps, présente un aperçu global de la

consommation d'énergie, les solutions pour en produire et la stocker. Dans un deuxième temps, il présente notre réseau de partage d'énergie, afin de mettre en contexte le présent préavis. La présentation complète est annexée.

Ensuite, M. le Municipal H. Mange, en charge des bâtiments, présente l'ensemble du projet d'autonomie énergétique du centre communal, l'historique, les étapes réalisées, les états d'avancement et les investissements qui se chiffrent à CHF 10 millions au total. Ce tableau récapitulatif complet est joint au présent procès-verbal.

Pour terminer, Mme Ch. von Wattenwyl présente le préavis. Elle ajoute qu'une motion "L'énergie propre c'est possible" a été déposée au Grand Conseil qui vise la modification de la loi sur l'énergie pour permettre la mise en place d'un système d'aide financière. Cette motion a été acceptée par le Grand Conseil, ce qui est très réjouissant pour nous, notre projet étant concerné. Pour terminer, elle lit les conclusions du préavis.

M. G. Putman-Cramer lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. Ph. Magnenat lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie.

La discussion est ouverte:

M. Ph. Farine: nous avons beaucoup parlé de production d'énergie, mais peu de réduction de consommation. Il serait bien de s'y pencher et de présenter aux Conseillers les initiatives et les résultats en matière de réduction de la consommation. Nous devons changer nos habitudes de consommation, valable également pour l'eau, les communes doivent montrer l'exemple.

Mme Ch. von Wattenwyl: des actions sont déjà réalisées dans ce sens. Pour réduire la consommation énergétique de nos bâtiments, la première étape indispensable est l'isolation des toits, ce qui a été fait sur ce bâtiment et qui a permis une réduction de 20 % de la consommation. La rénovation des façades est également nécessaire. Nous nous intéressons également au programme PECC (Plan énergie et climat communal) du canton qui nous offrira beaucoup de possibilités pour comparer les chiffres actuels avec les chiffres 2012.

Mme S. Frei: pourquoi le choix d'installer une PAC géothermique au centre communal ? ce système est recommandé à sa connaissance pour des petits bâtiments.

M. Th. Filipetto: ce qui est recommandé pour les petits bâtiments sont les PAC *air/eau*. Pour des grandes puissances, nous utilisons la géothermie ou l'hydrothermie, mais pour cette dernière nous n'avons pas de nappe phréatique sous le centre communal malheureusement.

Aujourd'hui, l'ensemble du centre consomme plus de 700 kWh. En installant des PAC géothermiques, nous diminuerons la consommation de moitié. Nous ne diminuons pas le besoin, mais nous y répondons de manière plus intelligente en consommant moins. Nous pouvons faire des économies ailleurs aussi, mais le vrai impact est de changer la manière de répondre au besoin.

Mme S. Frei: Et le chauffage à distance ?

M. Th. Filipetto: comprend son utilisation pour les communes du pied du Jura, proche des sources de bois et, à son avis, ce n'est pas une solution pour Founex. Il faudrait alors une grosse chaudière à bois et nous resterions dans la solution de brûler l'équivalent de l'énergie dont nous avons besoin. Avec la solution des PAC, nous allons chercher dans la nature l'énergie dont nous avons besoin avec cinq fois moins d'énergie dépensée.

Mme N. Quiblier Frei: de quand date la technologie de ces batteries de stockage et quels sont les frais d'entretien? seront-elles utilisées en tout temps ou uniquement en cas de délestage ? comment garantir qu'elles soient "remplies" en cas de délestage ?

M. Th. Filipetto: ces batteries sont installées dans des bâtiments depuis les années nonantes et il n'y a aucun entretien à prévoir.

Elles seront utilisées en tout temps en autoconsommation. Si le plan OSTRAL, plan de la Confédération en cas de pénurie d'électricité, doit être appliqué, son processus de mise en

application demande un mois puis nous allons avoir une semaine pour nous préparer au délestage, coupures d'électricité qui vont durer entre 1 et 4 heures. A ce moment-là, nous allons pouvoir programmer la batterie afin qu'elle ne se décharge pas complètement lors de l'utilisation en autoconsommation, nous pouvons lui dire de conserver par exemple 80% de sa capacité.

Mme S. Frei: en cas d'application du plan OSTRAL, comment allons-nous nous approvisionner en eau potable dans le Point de rencontre d'urgence (PRU), cette eau est pompée et a besoin d'énergie pour cela.

Mme Ch. von Wattenwyl: il n'est effectivement pas possible d'isoler l'approvisionnement en énergie pour le réseau d'eau uniquement. Elle rappelle que nous devons tous participer à l'effort commun pour ne pas arriver à la mesure de dernier recours, le délestage.

Mme L. Kunz-Harris: les SITSE doivent préparer un plan de continuité, tout comme la commune, pour assurer les activités indispensables. Ces plans sont en cours de préparation et doivent être remis à la Préfecture dans quelques jours. La Protection civile sera également active pour fournir de l'aide à la population.

M. Ph. Schirato: il lui semble que nous passons passablement d'étapes ce soir avec ce préavis et que nous manquons de discussions. Nous avons une demande ponctuelle pour le PRU et sommes en train de l'intégrer dans un programme beaucoup plus général.

Ces batteries, qui sont soi-disant de technologie nouvelle, existe depuis 30 ans. Elles utilisent la technologie du sel fondu qui demande d'être chauffé à 250 degrés, ce n'est pas une solution pérenne.

M. Th. Filipetto: les solutions existantes aujourd'hui sont : le plomb - clairement pas une solution pérenne, le fer phosphate - produit dangereux - ou le lithium - produit hautement dangereux qui a une durée de vie moindre. Les deux seules solutions sont l'eau salée et le sel fondu, qui provient de salines suisses. Ces batteries vont fonctionner par elles-mêmes grâce aux nombreux panneaux photovoltaïques sur ce site.

Mme Ch. von Wattenwyl: en mettant en place ce PRU, que peu de communes peuvent offrir à leur population, nous voyons l'opportunité d'installer et de tester cette batterie, avant d'ajouter les trois autres.

Mme F. Wargnier: salue l'envie d'aller vers une autonomie énergétique.

En cas de délestage, comment assurer le fonctionnement des serveurs informatiques et l'accès aux données, est-il inclus dans le plan de continuité ? La salle de spectacles est-elle vraiment le lieu le plus approprié pour un PRU, elle est vaste et difficile à chauffer ? Serons-nous soutenus financièrement et pour la logistique par la Confédération ou le Canton, comme pour les centres de vaccination durant la crise COVID ? L'Association des communes vaudoises estime que ces demandes sont disproportionnées en investissement et en effort et l'a fait savoir à l'Etat major du Canton.

Mme L. Kunz-Harris: le plan de continuité comprend l'établissement de la liste des services communaux indispensables à maintenir. Pour les urgences sanitaires et alimentaires, la Protection civile interviendra. Nous aurons également des radios de transmission pour communiquer en cas d'urgence. Chaque jour nous apprenons un peu plus concernant la gestion de cette éventuelle crise. Les PRU seront activés uniquement en cas de délestage, pour un nombre d'heures limité où nous devons accueillir des citoyens. Pour information, un PRU doit être mis en place pour 5'000 habitants. Nous avons décidé de le faire, même si notre population est de 3'800 habitants, nous en avons les moyens et pourrons ainsi aider les autres communes.

Concernant le choix de l'emplacement, différents critères ont amené à celui-ci, dont l'emplacement central, l'accès et la notoriété.

Si le préavis est refusé ce soir, la Municipalité informera la Préfecture qu'elle ne pourra pas répondre à tous les critères demandés dans le PRU. Nous ne sommes pas en mesure non plus de trouver des groupes électrogènes ou des génératrices.

M. Ch. Dutruy: nous parlons beaucoup du plan OSTRAL et des PRU ce soir et n'avons pas d'autre choix que d'investir dans ces batteries au sel. Pour l'achat des batteries présentées dans ce préavis, M. Filipetto fonctionne-t-il avec la casquette du bureau d'étude ou aussi avec la casquette du fournisseur ? une procédure d'appel d'offres a-t-elle été menée?

Nous parlons depuis plus d'une heure à propos de ce préavis à CHF 199'000.00, mais avons consacré 10 minutes au budget et son déficit de CHF 3 mios!

M. Ph. Farine: existe-t-il plusieurs fournisseurs pour des demandes d'offres compétitives?

M. Th. Filipetto: le coût de cette installation indiqué dans le préavis se base sur le prix catalogue des batteries, le court délai pour la mise en place de cette solution pour le PRU n'a pas permis pour l'instant de procéder à un appel d'offres. Si le préavis est accepté ce soir, la prochaine étape sera l'appel d'offre. En Suisse, il y a une vingtaine de fournisseurs qui s'approvisionnent tous chez l'unique fabricant Inovenergy.

Mme Ch. von Wattenwyl: en ces temps de crise et des difficultés à l'approvisionnement, elle a été agréablement surprise par la disponibilité du matériel et estime que nous avons de la chance.

La parole n'est plus demandée et le Président du Conseil passe au vote. Le préavis est adopté à la majorité avec 1 refus.

## **12.Prise en considération de la motion A. Favero "modifications du Règlement"**

Il s'agit ce soir de décider si nous prenons en considération la motion A. Favero. Si la prise en considération est acceptée, la motion sera alors soumise à la Municipalité pour la rédaction d'un projet. Si elle est refusée, cette motion sera classée sans suite.

M. S. Moser lit les conclusions du rapport de la Commission ad'hoc.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, il passe au vote.

M. G. Putman-Cramer demande le vote à bulletin secret, demande soutenue par huit conseillers, elle est alors acceptée.

La motion est prise en considération à la majorité (21 oui, 16 non et 2 abstentions).

## **13.Prise en considération de la motion C. Muller "modification du Règlement"**

M. S. Moser lit les conclusions du rapport de la Commission ad'hoc.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, il passe au vote.

A l'unanimité, la motion est prise en considération.

## **14.Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux**

**SITSE:** M. G. Allenbach liste les préavis votés et acceptés lors de la dernière séance (en annexe).

**APEJ:** Pas d'informations relayées de la part des délégués. Au pied levé, Mme le Syndic indique que le budget a été validé, des retours ont été partagés quant au restaurant scolaire et son nouveau règlement, l'encadrement le midi, l'accueil de jour et les transports. ARSCO a également présenté son développement énergétique, étant donné que l'APEJ est le nouvel organe qui votera les constructions.

M. le Président prie les délégués aux Commissions intercommunales de faire le nécessaire afin de transmettre les informations à notre conseil. Il est important que nous soyons au courant de ce qui se passe dans ces organismes !

**SIED :** M. Ahmed résume la dernière séance (annexé).

**Région de Nyon :** M. Ph. Schirato informe qu'un conseil intercommunal a eu lieu en septembre dernier, deux préavis qui concernent la mobilité ont été acceptés. Une séance pour le budget 2023 est prévue mercredi. Il rapportera au prochain conseil pour les deux séances.

## 15. Propositions individuelles et divers

M. Ch. Dutruy: revient sur les communications de la Municipalité en début de séance et demande qui a initié la diminution de 25% des heures d'ouverture de la déchetterie. C'est un service important et il ne pense pas que l'économie est faite au bon endroit. Pourquoi la commission intercommunale n'a pas été consultée ?

M. Y. Le Mercier, Chef de service: Founex a initié la réflexion auprès du comité du SIED. Notre déchetterie est ouverte en été 47h25 par semaine et la moyenne pour des sites similaires est de 22h30. En hiver, les mêmes proportions sont gardées. La commission a été informée de cette éventualité, mais elle n'a pas participé à la prise de décision avec le comité. Pour rappel, ce comité se compose d'un municipal et d'un technicien par commune. Cette décision a ensuite été validée auprès des deux municipalités respectives.

En l'absence de la Municipale concernée, Mme Ch. von Wattenwyl répond qu'il s'agit certainement d'une compétence du comité.

M. A. Galletet: quand la rampe d'accès à l'épicerie Volg sera-t-elle installée ?

M. H. Mange: les soumissions rentrées ont été regardées la semaine dernière. Il reste encore une vérification à faire et ensuite un choix. Les travaux se feront au printemps, l'hiver n'étant pas propice.

M. Ph. Schirato : le programme de législature commence vraiment à être nécessaire, pour éviter la "tentative "de saucissonnage, comme nous avons eue ce soir.

Mme L. Kunz-Harris: concernant le programme de législature, la Municipalité est effectivement mauvais élève, elle s'excuse pour le retard à être présenté. Concernant le saucissonnage évoqué, ce n'est pas le cas, la mise en place du PRU a juste accéléré cette partie du projet.

La parole n'étant plus demandée et les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président du Conseil, M. Th. Morisod, lève la séance à 23h35.

Founex, le 18 décembre 2022.

Le Président

La Secrétaire



Thomas Morisod

Carole Jeanclaude



**COMMUNE DE FOUNEX**  
**CONSEIL COMMUNAL**  
**LEGISLATURE 2021 - 2026**

---

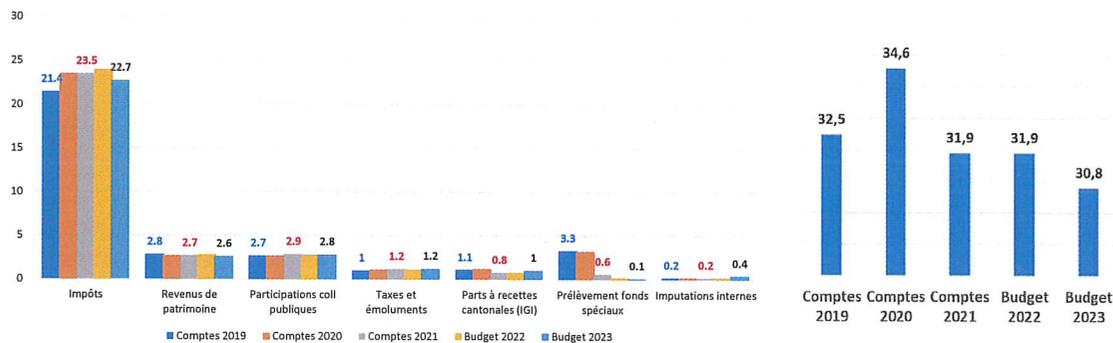
**Annexes au procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022**

---



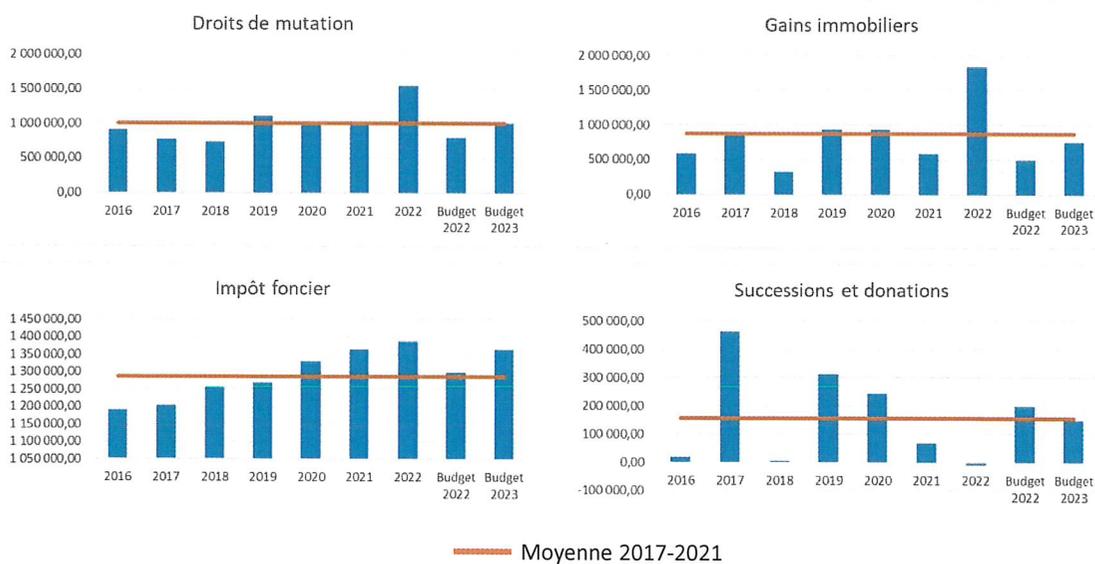
## BUDGET 2023 (Préavis 17/2021-2026)

Détails des revenus



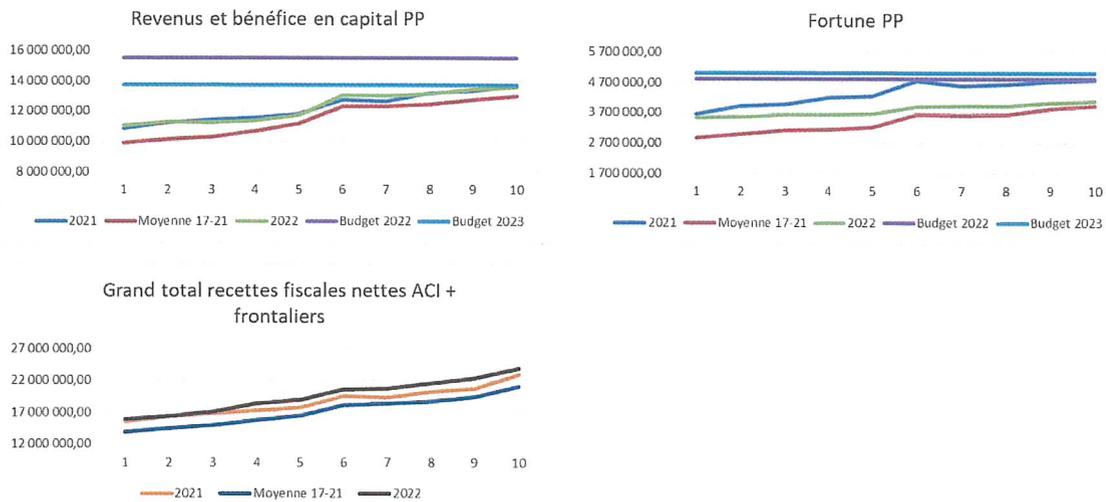
1

## BUDGET 2023 (Préavis 17/2021-2026)



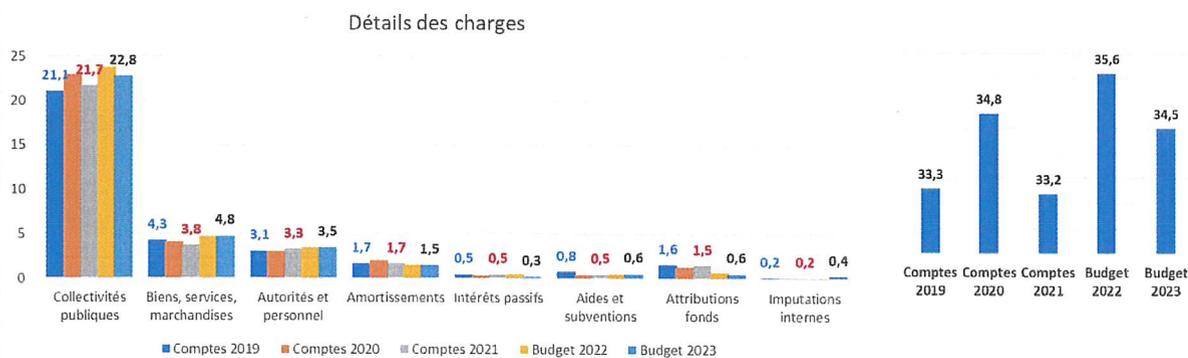
2

## BUDGET 2023 (Préavis 17/2021-2026)



3

## BUDGET 2023 (Préavis 17/2021-2026)



4



## L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE :

EN RÉPONSE AUX PROBLÈMES D'UNE MÉCANIQUE À BOUT DE SOUFFLE

THOMAS.FILIPETTO@OPTIMALWAY.CH

+41 78 950 61 84

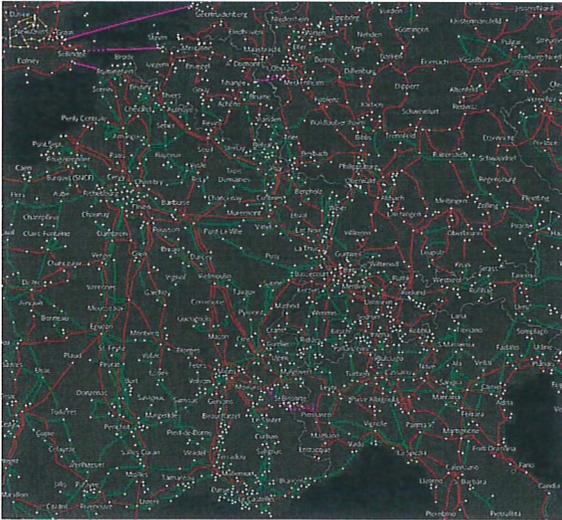
[optimalway.ch](http://optimalway.ch)

Founex - Nyon - Genève

## L'ORIGINE : CE QUI A ÉTÉ IMAGINÉ

- La visée des inventeurs des réseaux de courant :
  - Utiliser les forces naturelles au lieu des machines à vapeur au charbon pour dépolluer l'air des villes
  - Proposer une solution temporaire le temps de trouver des dispositifs plus performants et moins dangereux
- N. Tesla : *schemes are mentioned merely as possibilities. We shall have no need to transmit power in this way. We shall have no need to transmit power at all. Ere many generations pass, our machinery will be driven by a power obtainable at any point of the universe. This idea is not novel. Men have been led to it long ago by instinct*

# CONSTANT : CE QUI A ÉTÉ FAIT



Année	Verbaux Pertes <sup>1</sup>	Endverbrauch <sup>2</sup> - Consommation finale <sup>3</sup>
		Total
1990	3 693	46 578
1991	3 750	47 586
1992	3 755	47 866
1993	3 689	47 239
1994	3 650	46 897
1995	3 685	47 882
1996	3 728	48 692
1997	3 715	48 612
1998	3 754	49 620
1999	3 843	51 213
2000	3 931	52 373
2001	4 034	53 749
2002	4 056	54 029
2003	4 139	55 122
2004	4 216	56 171
2005	4 307	57 330
2006	4 342	57 782

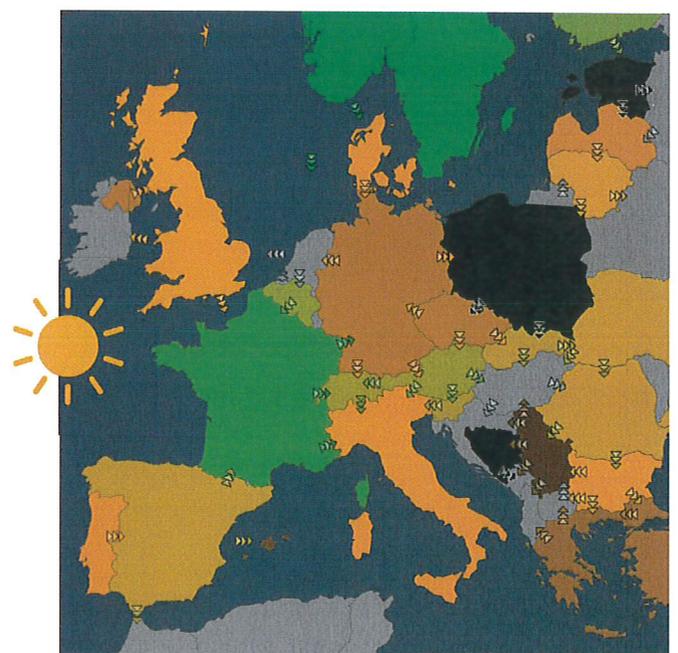
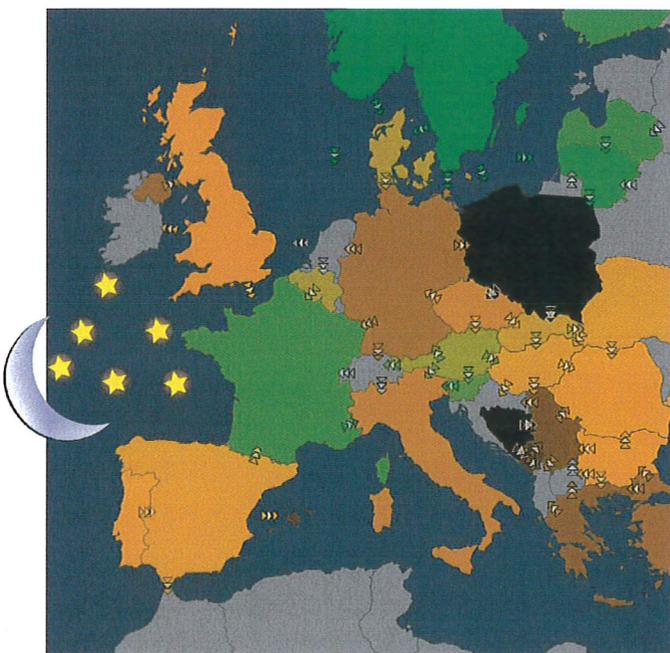
Le SF<sub>6</sub> contribue 23 500 fois plus que le CO<sub>2</sub> à l'effet de serre

80% du SF<sub>6</sub> est utilisé dans la transmission électrique

3200 ans durée de vie du SF<sub>6</sub> dans l'atmosphère

Chaque année 10 000 tonnes de SF<sub>6</sub> sont installées

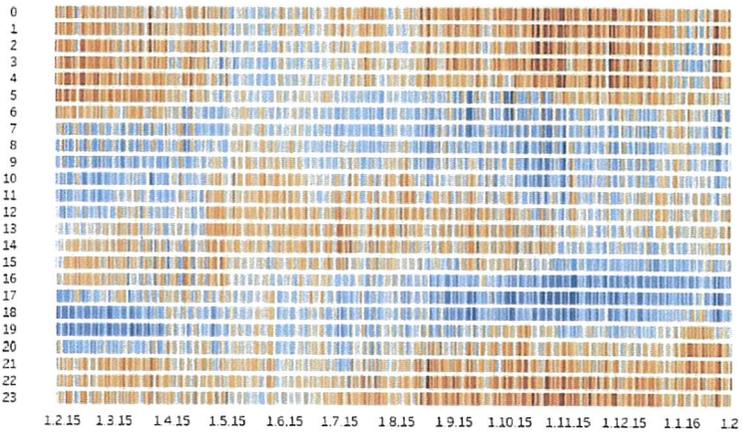
Au cours des 5 dernières années, la concentration de SF<sub>6</sub> dans l'atmosphère a augmenté de +20%



## CE QUI A ÉTÉ FAIT

«Avec environ 20 g d'équivalent CO<sub>2</sub> par kilowattheure, le mix électrique suisse (production) se démarque très positivement»

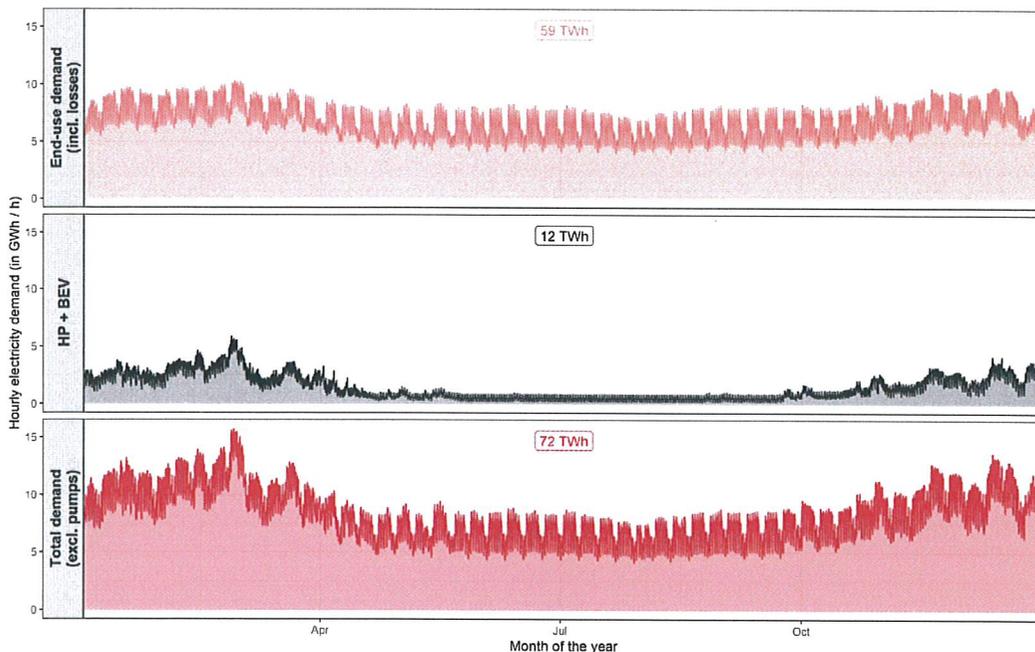
Cependant le mix de consommation de courant est d'environ 155 grammes de CO<sub>2</sub> par kWh



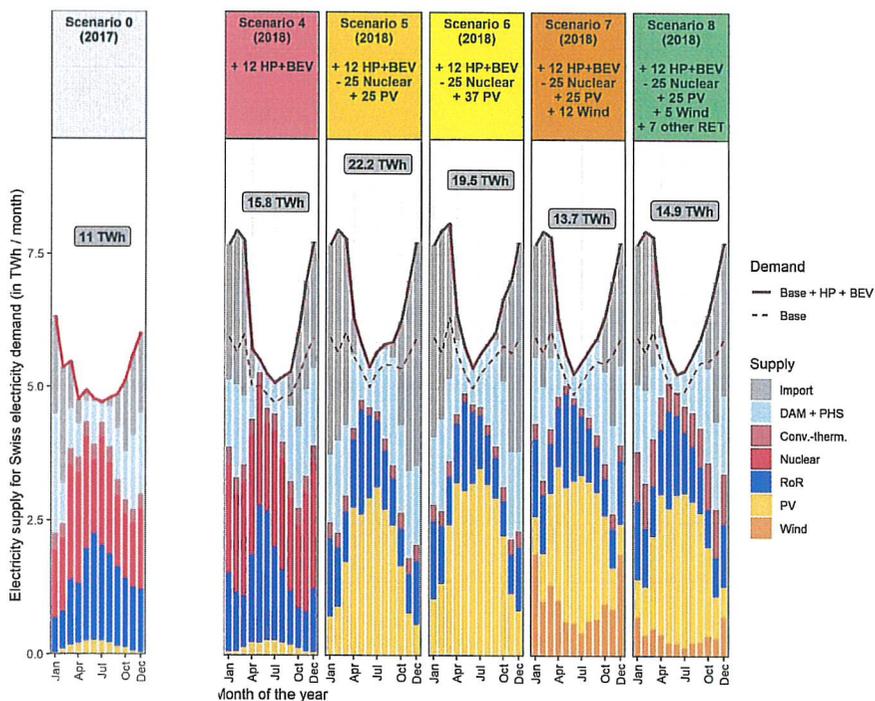
Les variations de couleur représentent la différence entre la valeur horaire et la moyenne journalière. Plus la couleur est rouge, plus elle est carbonée. Lorsque la couleur tend vers le bleu, elle est plus neutre. [EPFL]



## Projections avec les pompes à chaleur et véhicules à batteries :



# Projections avec les pompes à chaleur et véhicules à batteries :



Extrait étude UNIGE





«

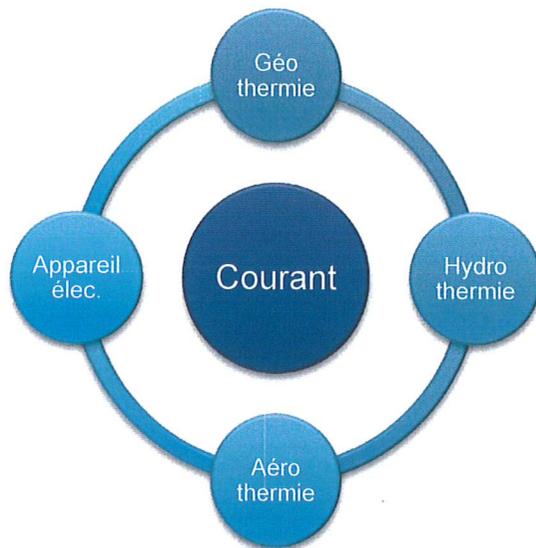
Oui, mes amis, je crois que l'eau sera un jour employée comme combustible, que l'hydrogène et l'oxygène, qui la constituent, utilisés isolément ou simultanément, fourniront une source de chaleur et de lumière inépuisables et d'une intensité que la houille ne saurait avoir.

— Jules Verne | L'île mystérieuse | 1874

## LA SOLUTION ÉCO-LOGIQUE NE SERT-ELLE PAS L'AUTONOMIE ?



- Sans réduire les besoins légitimes, que faut-il pour rendre un bâtiment autonome ?



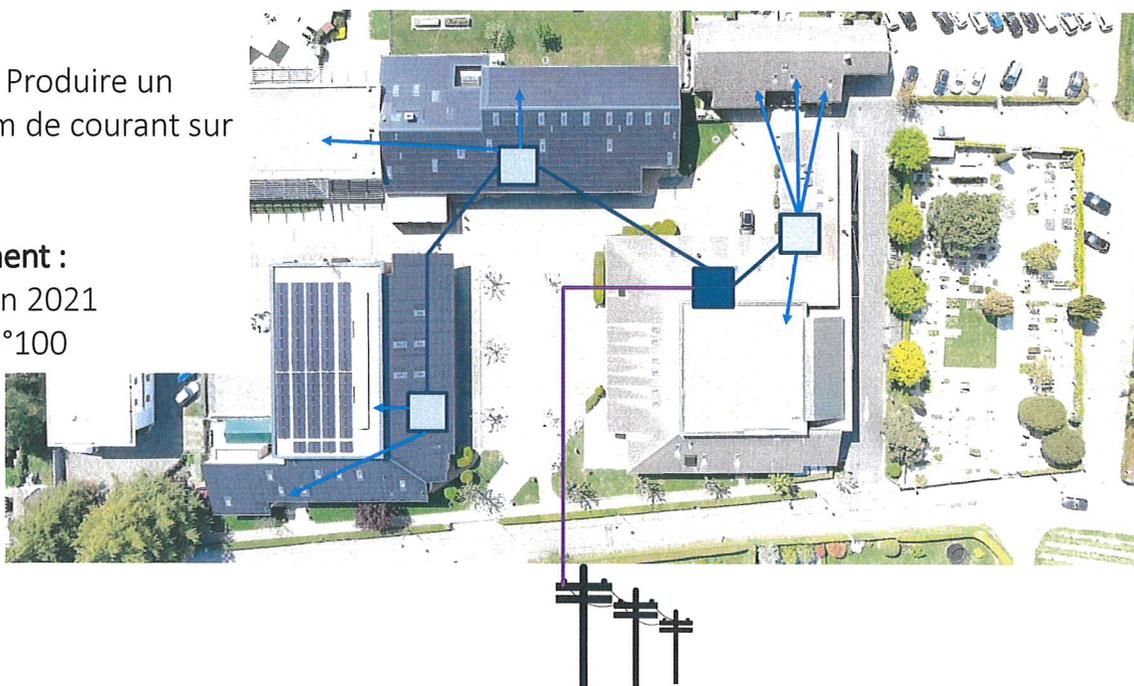
- Du courant !



Nécessité d'un réseau de partage d'énergie (courant & chaleur)

**Etape 1 :** Produire un maximum de courant sur place

**Avancement :**  
Réalisé en 2021  
Préavis n°100



## Production de courant authentique sur place

**Etape 2&3 :** Produire du courant et isoler les bâtiments

**Avancement :**

2/3 Réalisé entre 2019-2021

Préavis n°61 et 88

3<sup>ème</sup> préavis à venir pour la salle de spectacle



## Production de chaleur de manière éco-logique

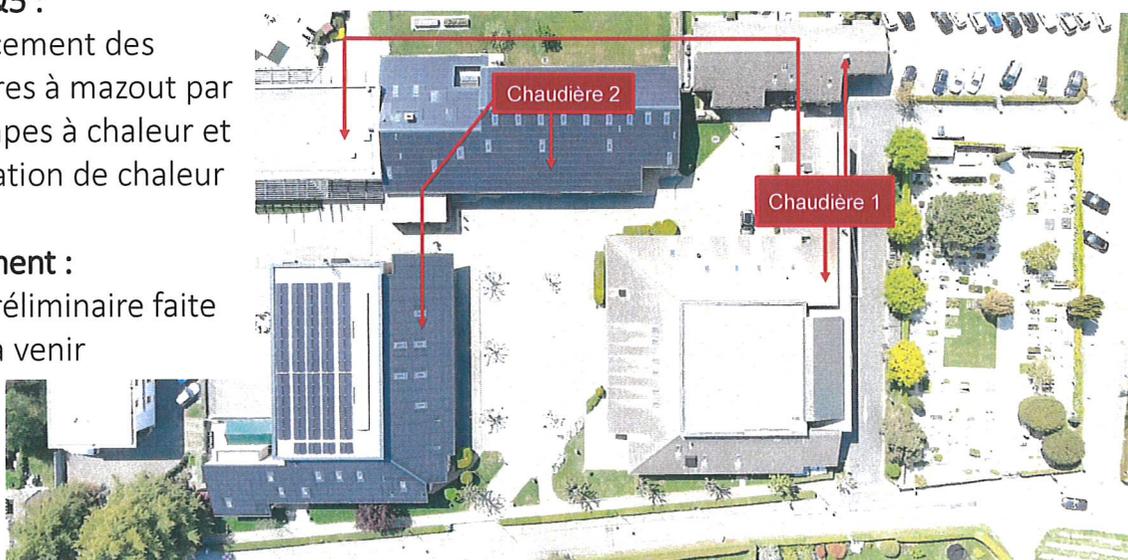
**Etape 4&5 :**

Remplacement des chaudières à mazout par des pompes à chaleur et récupération de chaleur

**Avancement :**

Etude préliminaire faite

Préavis à venir



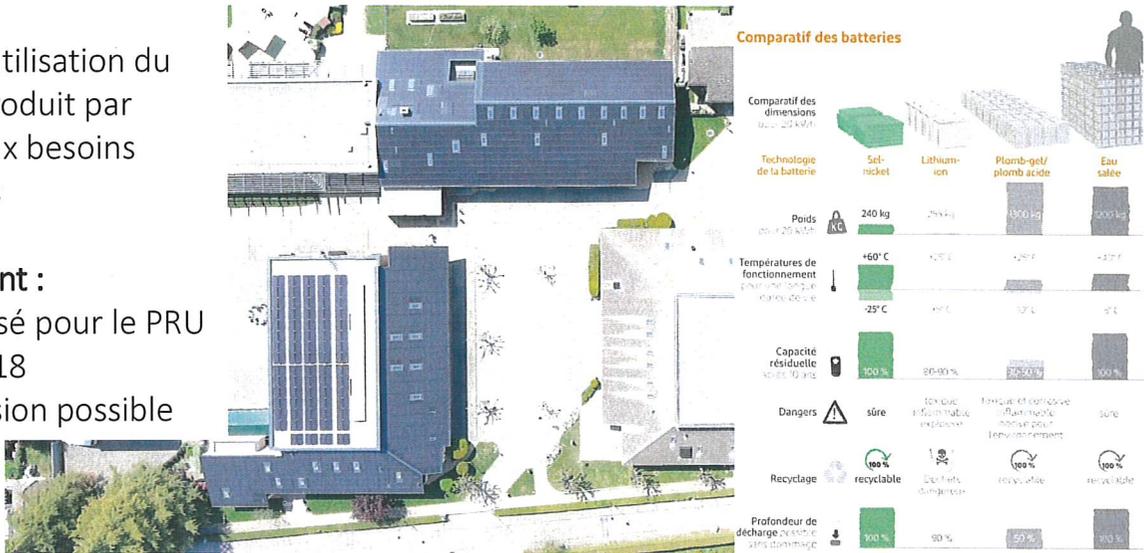
## Approvisionnement en courant à court-terme

### Etape 6 :

Différer l'utilisation du courant produit par rapport aux besoins immédiats

### Avancement :

1/3 proposé pour le PRU  
Préavis n°18  
2/3 extension possible



## Evolution des besoins en courant avec le remplacement des chaudières à mazout :



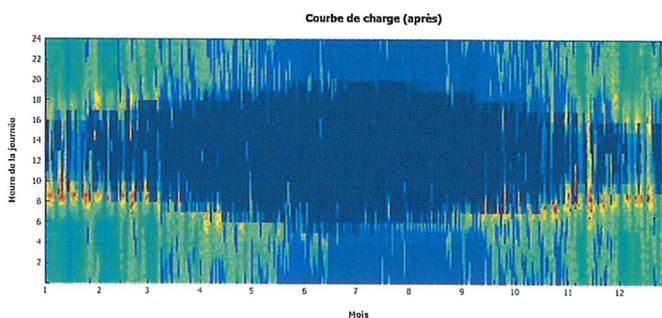
Emissions de CO2 : 218,5 tonnes à l'heure actuelle  
Diminution minimum de 66%, soit 73,2 tonnes par an restant





## ■ Approvisionnement en courant immédiat

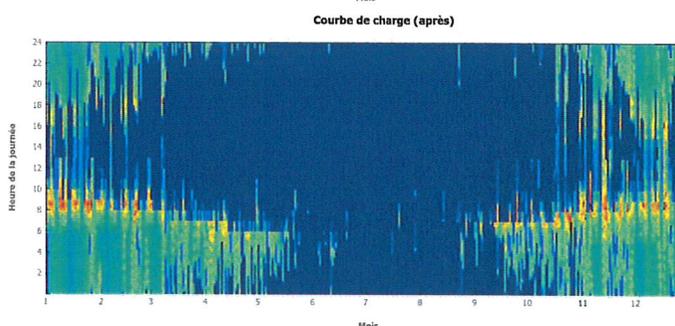
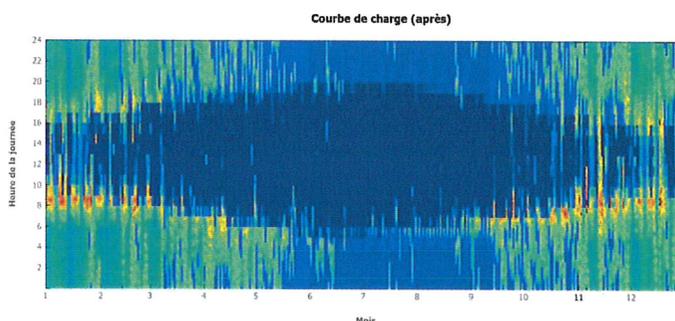
Produire du courant et autoconsommer avec un fonctionnement intelligent : pilotage des pompes à chaleur pour produire la chaleur nécessaire la journée à partir du courant produit sur place



## ■ Approvisionnement en courant à court terme

Stocker le courant authentique dans un dispositif de stockage à court terme écologique

Rendre disponible le surplus du jour la nuit ou le jour suivant

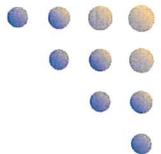
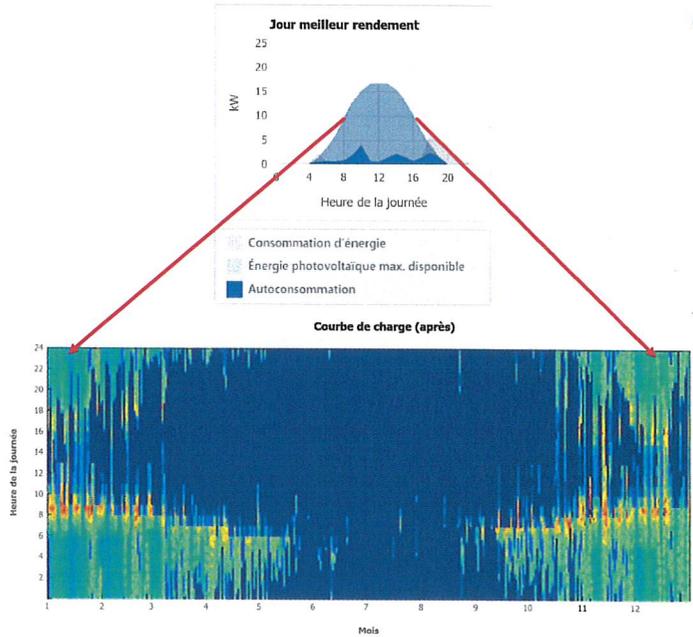


## ■ Approvisionnement en courant à long terme

Stocker le courant authentique dans des dispositifs de stockage à long terme écologiques

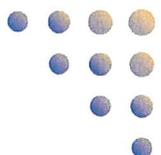
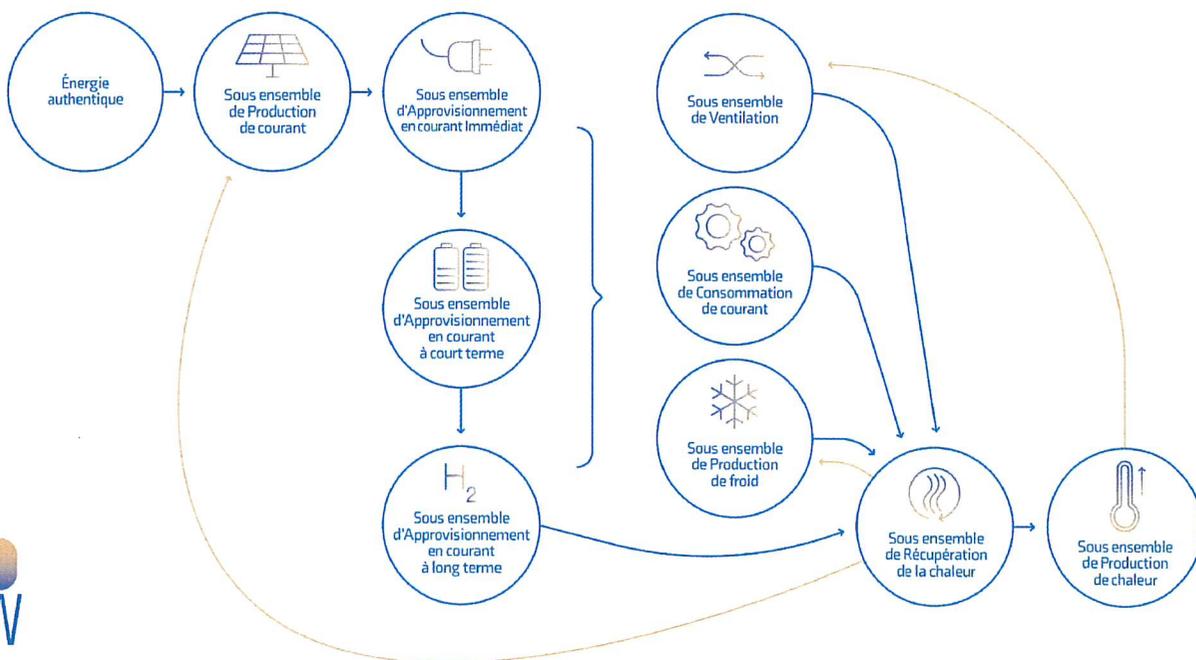
Rendre disponible le surplus de courant de l'été pour l'hiver

Objet de l'étape 7 permettant de viser l'autonomie intégrale



### Production et Approvisionnement en Énergie

### Utilisation de l'Énergie pour le fonctionnement du bâtiment







# Projets liés à l'étude d'autonomie énergétique des bâtiments du centre communal

Etapes OptimalWay		Préavis	Etat d'avancement	Investissement	Budget / estimation	Commentaires
1	Connexion des bâtiments à travers un réseau de courant privé	100	Réalisé en 2021	135 000,00		
2	Production de courant authentique Salle de gym (Photovoltaïque)	61/19	Réalisé en 2019	520 000,00		
	Production de courant authentique Ecole (Photovoltaïque)	88/20	Réalisé en 2021	390 000,00		
	Production de courant authentique Salle de spectacles (Photovoltaïque)		À l'étude		650 000,00	Préavis d'étude n° 13/22
	Production de courant authentique Chapelles 6 (Photovoltaïque)		À l'étude		150 000,00	Préavis d'étude n° 13/22
3	Rénovation thermique des bâtiments - Salle de gym	61/19	Réalisé en 2019	570 000,00		
	Rénovation thermique des bâtiments - Ecole	88/20	Réalisé en 2021	650 000,00		
	Rénovation thermique des bâtiments - Salle de spectacles		À l'étude		800 000,00	Préavis d'étude n° 13/22
	Rénovation thermique des bâtiments - Chapelles 6		À l'étude		150 000,00	Préavis d'étude n° 13/22
4	Rénovation du dispositif de production de chaleur en utilisant principalement des pompes à chaleur		À l'étude		1 200 000,00	Préavis d'étude n° 82/20 Forages géothermie : 700'000.00 PACs : 500'000.00
5	Récupération de la chaleur des bâtiments		À l'étude			Préavis d'étude n° 82/20 Inclus dans l'étape 4
6	Stockage écologique court-terme du courant produit en surplus la journée - Première tranche 90kWh		À l'étude / Préavis en votation déc 2022		177 000,00	Préavis d'étude n° 82/20 Première partie : Préavis 17/22
	Stockage écologique court-terme du courant produit en surplus la journée - Deuxième tranche 180kWh		À l'étude		400 000,00	Préavis d'étude n° 82/20 Possibilité d'extension : Bloc 2 : CHF 200'000 Bloc 3 : CHF 200'000
7	Stockage écologique long-terme du courant produit en surplus l'été		À l'étude		1 800 000,00	Préavis d'étude n° 82/20 Electrolyseur H <sub>2</sub> : CHF 500'000 Pile à combustible : CHF 300'000 Stockage : CHF 700'000 Installation : CHF 300'000
	<b>Total 1 : Projet d'autonomie énergétique centre communal</b>			<b>2 265 000,00</b>	<b>5 327 000,00</b>	
	<b>Total</b>				<b>7 592 000,00</b>	



# Projets liés à l'étude d'autonomie énergétique des bâtiments du centre communal (2)

## Autres projets ou étude en cours

	Réfection façade de l'extension de l'école		Etude réalisée - préavis n° 78/20		700 000,00	
	Renforcement de l'isolation thermique des anciens bâtiments du centre communal		Etude réalisée - préavis n° 18/17		1 708 000,00	Rapport de F-Partenaires : Page 21 : Façades des bâtiments : 852'000.00 Portes et fenêtres : 856'000.00
	<b>Total 2</b>				<b>2 408 000,00</b>	

<b>TOTAL</b>					<b>10 000 000,00</b>	
--------------	--	--	--	--	----------------------	--

# SITSE Commission des finances – Budget 2023

## Rapport sur le préavis N° 239/2022 relatif au budget

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 13 octobre 2022 pour étudier le préavis N° 239/2022.

Après avoir entendu les explications fournies par le boursier et le Directeur ainsi que les réponses apportées aux différentes questions formulées, la commission relève surtout l'impact important de la hausse des coûts de l'énergie. Cette hausse a été intégrée dans les postes des différents buts mais influence surtout significativement le budget d'exploitation de la STEP et de l'eau potable. Dans ce cadre, une augmentation du prix au mètre cube de l'épuration nous semble adéquate en parallèle à un prélèvement sur des fonds de réserve. Il est relevé que malgré avoir fixé les coûts d'électricité pour les années futures, la situation reste incertaine et les budgets devront probablement être adaptés pour les prochains exercices.

En conclusion, la Commission des finances vous recommande :

1. D'accepter le préavis N°239/2022 relatif au budget 2023 tel que présenté.

Pour la Commission des finances :



J.-M. Gambazzi



B. Vanderstraeten



G. Allenbach



L. Frydman Kuhn



J.-P. Streit



C. Hässig

Founex, le 13 octobre 2022

## SITSE Commission des finances – but Epuration

**Rapport sur le préavis N° 240/2022 concernant une demande de crédit de CHF 335'000.- TTC pour l'installation de panneaux photovoltaïques à la STEP de Terre Sainte et le toit de la compostière**

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 13 octobre 2022 pour étudier le préavis N° 240/2022.

Après avoir entendu les explications fournies par le Comité de Direction, la commission, qui se prononce exclusivement sur l'aspect financier, relève qu'il s'agit là d'un investissement proposé dans un souci d'équilibre énergétique et de développement durable. Une opportunité intéressante a été identifiée à la STEP en installant des panneaux photovoltaïques sur une toiture existante ainsi qu'éventuellement sur la toiture de la compostière voisine.

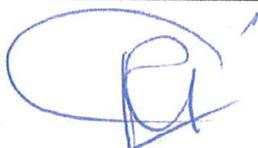
Plusieurs éléments techniques et administratifs doivent encore être résolus. Le préavis a de plus été établi sur la base de l'offre la plus chère parmi les deux offres reçues.

Le préavis proposé présente ainsi le montant le plus élevé pour la réalisation de ce projet qui pourrait être revu à la baisse en fonction du choix d'investissement de la compostière.

En conclusion, la Commission des finances vous recommande :

1. d'autoriser le Comité de Direction à entreprendre les travaux décrits dans le préavis 240/2022 ;
2. de lui octroyer à cet effet le crédit de CHF 335'000.- TTC
3. de l'autoriser à emprunter cette somme, si nécessaire.

Pour la Commission des finances :



J.-M. Gambazzi



B. Vanderstraeten



G. Allenbach



L. Frydman Kuhn



J.-P. Streit



C. Hässig

Founex, le 13 octobre 2022

## SITSE Commission des finances – but eau potable

### Rapport sur le préavis N° 241/2022 concernant une demande de crédit de CHF 520'000.- TTC pour des travaux d'entretien de la station de traitement d'eau potable de Balessert

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 13 octobre 2022 pour étudier le préavis N° 241/2022.

Après avoir entendu les explications fournies par le Comité de Direction, la commission, qui se prononce exclusivement sur l'aspect financier, relève qu'il s'agit là d'un investissement nécessaire pour sécuriser la qualité et le volume d'eau traité et mis à disposition de la population.

Ce préavis ne prend pas seulement en compte que les travaux rendus nécessaires par les défauts observés mais intègre aussi des travaux d'entretien qui auraient dû être réalisés dans les prochaines années.

Dans le cadre de ces travaux, une prise en charge d'environ 40% du montant devra être versé aux SITSE par la Régie des Eaux Gessiennes.

La commission relève finalement qu'une partie de l'investissement devrait être amortie sur un délai inférieur à 30 ans en lien avec les durées d'utilisation. Elle laisse cependant le Comité de Direction ajuster ce délai.

En conclusion, la Commission des finances vous recommande :

1. d'autoriser le Comité de Direction à entreprendre les travaux décrits dans le préavis 241/2022 ;
2. de lui octroyer à cet effet le crédit de CHF 520'000.- TTC
3. de l'autoriser à emprunter cette somme, si nécessaire.

Pour la Commission des finances :



J.-M. Gambazzi



B. Vanderstraeten



G. Allenbach



L. Frydman Kuhn



J.-P. Streit



C. Hässig

Founex, le 13 octobre 2022

## SITSE Commission des finances – but eau potable

**Rapport sur le préavis N° 242/2022 concernant une demande de crédit de CHF 365'000.- TTC pour la lutte contre la prolifération des moules Quagga : mise en place d'une chloration eau brute et étude des options disponibles.**

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 13 octobre 2022 pour étudier le préavis N° 242/2022.

Après avoir entendu les explications fournies par le Comité de Direction, la commission, qui se prononce exclusivement sur l'aspect financier, relève qu'il s'agit là d'un investissement nécessaire dans le cadre de l'exploitation des deux STAPs en lien avec les moules qui prolifèrent sur les crépines.

Les montants couvrent les aspects financiers pour les différents plans d'action proposés et semblent nécessaires pour assurer l'exploitation des STAPs de la Marjolaine et des Saules dans le futur.

En conclusion, la Commission des finances vous recommande :

1. d'autoriser le Comité de Direction à entreprendre les travaux décrits dans le préavis 242/2022 ;
2. de lui octroyer à cet effet le crédit de CHF 365'000.- TTC
3. de l'autoriser à emprunter cette somme, si nécessaire.

Pour la Commission des finances :



J.-M. Gambazzi



B. Vanderstraeten



G. Allenbach



L. Frydman Kuhn



J.-P. Streit



C. Hässig

Founex, le 13 octobre 2022

## SITSE Commission des finances – but eau potable

### Rapport sur le préavis N° 243/2022 concernant une demande de crédit de CHF 1'300'000.- TTC pour le recaptage de la source Bornet.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 13 octobre 2022 pour étudier le préavis N° 243/2022.

Après avoir entendu les explications fournies par le Comité de Direction, la commission, qui se prononce exclusivement sur l'aspect financier, relève qu'il s'agit là d'un investissement pour d'assurer notre alimentation d'eau par la mise en place de deux nouveaux puits de pompage ainsi que tous les équipements nécessaires à leur exploitation.

Le projet a été élaboré sur la base de coûts devisés pour des ouvrages similaires récents. Les montants n'influencent pas significativement le budget de fonctionnement et seront amortis sur 30 ans.

En conclusion, la Commission des finances vous recommande :

1. d'autoriser le Comité de Direction à entreprendre les travaux décrits dans le préavis 243/2022 ;
2. de lui octroyer à cet effet le crédit de CHF 1'300'000.- TTC
3. de l'autoriser à emprunter cette somme, si nécessaire.

Pour la Commission des finances :



J.-M. Gambazzi



B. Vanderstraeten



G. Allenbach



L. Frydman Kuhn



J.-P. Streit



C. Hässig

Founex, le 13 octobre 2022

## SITSE Commission des finances – but collecteur

**Rapport sur le préavis N° 244/2022 concernant une demande de crédit de CHF 322'000.- TTC pour le remplacement des conduites EC et EU à la Route de Founex à Coppet.**

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 13 octobre 2022 pour étudier le préavis N° 244/2022.

Après avoir entendu les explications fournies par le Comité de Direction, la commission, qui se prononce exclusivement sur l'aspect financier, relève qu'il s'agit là d'un investissement nécessaire pour éviter le refoulement d'eau usée chez certains propriétaires lors de fortes pluies.

Cette situation imprévue impose aux SITSE une remise en conformité de cette partie du réseau.

En conclusion, la Commission des finances vous recommande :

1. d'autoriser le Comité de Direction à entreprendre les travaux décrits dans le préavis 244/2022 ;
2. de lui octroyer à cet effet le crédit de CHF 322'000.- TTC
3. de l'autoriser à emprunter cette somme, si nécessaire.

Pour la Commission des finances :



J.-M. Gambazzi



B. Vanderstraeten



G. Allenbach



L. Frydman Kuhn



J.-P. Streit



C. Hässig

Founex, le 13 octobre 2022

## **Rapport de la Commission Service Intercommunal pour l'exploitation de la Dechetterie (SIED) de Coppet et Founex du 27.09.2022**

Monsieur le Président, *Conseillers et*  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La Commission de SIED réunie à la Maison de Commune de Founex le 27 septembre 2022 a pris connaissance de le Budget 2023 en présence des responsables de chaque Commune et Madame Emmanuelle Moser-Leh Municipale de Founex.

Comme d'habitude les explications fournies par le Chef de Service, Monsieur Yann Le Mercier apportées nos questions à nous ont permis d'en débattre. Madame Emaunella Moser-Leh Municipale nous a également fournis des information complémentaires.

### **Présentation de Budget fonctionnement 2023**

Charges : CHF 829'810.00

- Comme les années précédents nous pouvons observer les 3 éléments : Traitements du personnel, l'enlèvement déchets et l'élimination déchets ensemble compris 70% de totale
- Vente de produits de récupération : CHF 56'000.0
- Refacturation DSM aux déchetteries de Terre Sainte (Participation des Communes) : CHF 29'000.00
- Le solde de CHF 744'810.00

### **Répartition au prorata des habitants**

- Coppet : CHF 340'051.89
- Founex : CHF 404'758.11
- Total : 744'810.00

## Conclusion

Il y a eu d'intenses discussions, mais il n'y pas eu de changements spécifiques à la proposition du budget

Membre de la Commission de Founex :

Nadia QUIBLIER Frei

Emile CAMILLO

Iftikhar AHMED

